

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3189

présenté par

M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

à l'amendement n° 336 (Rect) de Mme Vautrin

AVANT L'ARTICLE 10

I. – À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« effectuant pour »

les mots :

« qui réalise ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la sixième occurrence du mot :

« de »

le mot :

« dans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.